



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUEBEC

PROCES-VERBAL

SEANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2009, AJOURNEE AU 26 MAI 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2009 du conseil de la Ville de Saint-Lazare, ajournée au 26 mai 2009, tenue au centre communautaire, situé au 1301, rue du Bois. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Paul Carzoli
- Madame la conseillère Brigitte Asselin
- Messieurs les conseillers Gaëtan Aubé, Paul Laflamme, Chico Levy, Gaëtan Ménard et Michel Saint-Louis.

Le maire, Paul Carzoli, agit comme président.

La greffière et coordonnatrice des ressources humaines, Nathaly Rayneault, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

05-278-09 Réouverture de la séance

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Michel St-Louis

De procéder à la réouverture de la séance du 5 mai, ajournée au 26 mai 2009. Il est 19 h 37.

Résolution adoptée à l'unanimité.

05-279-09 Ordre du jour

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaëtan Aubé

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Résolution adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

05-278-09 Réouverture de la séance

05-279-09 Ordre du jour

2. Certificats de crédits

3. Dépôt de la correspondance

4. Administration, greffe et contentieux

5. Finances

05-280-09 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2008

6. Urbanisme

05-281-09 Opération cadastrale de l'ensemble immobilier situé sur le chemin Sainte-Élisabeth (plan projet pour le lot numéro 3 503 692 [ancien lot numéro P620) – Conclusion de contrats de services professionnels aux fins de préparer un nouveau plan et de rédiger un acte de cession

7. Services techniques

05-282-09 Acceptation des plans déposés dans le cadre l'ensemble immobilier sur le lot 3 503 692 (ancien lot P620) et des phases de réalisation proposées

8. Loisirs

9. Sécurité incendie et sécurité publique

10. Ressources humaines

11. Règlements et avis de motion

12. Dépôt de documents

13. Période de questions allouée aux membres du conseil
14. Période de questions allouée aux personnes présentes
15. Levée de la séance

05-283-09 Levée de la séance

2. CERTIFICATS DE CREDITS

Je, soussignée, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour la dépense envisagée par la résolution numéro 05-281-09.

Le 26 mai 2009

Brigitte Bonin, CA, Trésorière
Directrice générale adjointe, Services administratifs

3. DEPOT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

4. ADMINISTRATION, GREFFE ET CONTENTIEUX

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

5. FINANCES

05-280-09 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2008
--

ATTENDU QUE le vérificateur externe de la Ville a fait rapport au conseil conformément aux articles 108.2 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE la Ville confirme la réception des documents et y donne le suivi exigé par la loi;

48210

EN CONSEQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

D'accepter le « Rapport financier 2008 » dont l'état des « Activités financières de fonctionnement à des fins fiscales consolidées / Exercice terminé le 31 décembre 2008 » montre un surplus de l'exercice de 2 863 158 \$ (ligne 32 de la page 11). Celui-ci est joint en annexe A.

D'accepter le rapport du vérificateur portant sur tous les états financiers qui font partie du « Rapport financier 2008 », préparé par la firme Goudreau Poirier et signé en date du 20 mai 2009.

Résolution adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

05-281-09 Opération cadastrale de l'ensemble immobilier situé sur le chemin Sainte-Élisabeth (plan projet pour le lot numéro 3 503 692 [ancien lot numéro P620) – Conclusion de contrats de services professionnels aux fins de préparer un nouveau plan et de rédiger un acte de cession

ATTENDU QUE selon le règlement de lotissement, lors de l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, le propriétaire doit céder à la Ville, au choix de cette dernière, à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, une superficie de terrain équivalant à 10 % ou effectuer le paiement d'une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation;

ATTENDU QUE le projet de lotissement du lot numéro 3 503 692 représente une superficie totale de terrain de 130 391,5 m²;

ATTENDU QUE le propriétaire doit donc céder à la Ville une superficie de terrain de 13 039,15 m²;

48211

ATTENDU la résolution numéro 12-570-08 par laquelle le conseil exige la cession, à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels des lots identifiés « parc » et « passage » au plan-projet préparé par un arpenteur-géomètre en novembre 2008, ces lots totalisant une superficie de 13 045,8 m²;

ATTENDU QU' une modification a été apportée au plan initialement présenté, et ce, à la demande de la Ville pour l'ajout d'un sentier récréatif multifonctionnel;

ATTENDU QUE les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* autorisent la conclusion des contrats de services professionnels ci-dessous de gré à gré dans le présent cas;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Chico Levy

D'exiger la cession, à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, des lots identifiés au plan comme étant « parc » et « passage » et les lots numéros 20 et 49 totalisant une superficie de 13 045,8 m², comme montré au plan-projet préparé par Benoit Lajoie, arpenteur-géomètre, en date du 15 avril 2009, minute 9611, dossier 1814.

De conclure les contrats de services professionnels suivants :

- [1.] un contrat avec Benoit Lajoie, arpenteur-géomètre, pour préparer le plan de cadastre modifié. À cette fin, d'autoriser une dépense de 120 \$, taxes comprises, à même le poste budgétaire numéro 02.610.00.419 du fonds général;
- [2.] un contrat avec Karine Marsan, notaire de la firme BELLIVEAU, SAUVE, ROY, afin de préparer et de publier l'acte de cession à intervenir entre la Ville et le propriétaire des lots à être cédés. Le coût des services professionnels de M^e Marsan et les frais de publication de l'acte au bureau de la publicité des droits sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire et le directeur général intérimaire à signer tout document donnant suite à la présente résolution.

Résolution adoptée à l'unanimité.

7. SERVICES TECHNIQUES

05-282-09	Acceptation des plans déposés dans le cadre l'ensemble immobilier sur le lot 3 503 692 (ancien lot P620) et des phases de réalisation proposées
------------------	--

ATTENDU QUE la firme CDGU inc. a déposé les plans relatifs à l'ensemble immobilier sur le lot 3 503 692 (ancien lot P620) et au phasage du développement de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaétan Aubé
Appuyé par Paul Laflamme

D'accepter les plans numéros 007-827-01, feuillets numéros 1 à 5, révision B, préparés par la firme CDGU inc. en février 2009 et montrant les services municipaux pour le développement des infrastructures sur le lot numéro 3 503 692 (ancien lot numéro P620).

D'autoriser la réalisation du projet en phases, plus précisément :

- [1.] phase 1 : entre les rues de la Mélodie et Normandean;
- [2.] phase 2 : au sud de la rue Normandean;
- [3.] phase 3 : au nord de la rue de la Mélodie.

D'autoriser la firme CDGU inc. à présenter ces plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour approbation car ils ne contreviennent pas aux règlements municipaux.

De confirmer au MDDEP ce qui suit :

- [4.] la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de toutes autorisations requises par la *Loi sur la qualité de l'environnement* et l'un de ses règlements dans le cadre du présent projet de développement;
- [5.] lorsque les travaux seront achevés, la Ville transmettra au MDDEP l'attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation délivrée ;

[6.] comme prévu par le règlement municipal numéro 439, la Ville se portera acquéreur des infrastructures à la fin des travaux.

D'autoriser le maire et le directeur général intérimaire à signer le document « Demande et engagement ».

Résolution adoptée à l'unanimité.

- 8. **LOISIRS**
- 9. **SECURITE INCENDIE ET SECURITE PUBLIQUE**
- 10. **RESSOURCES HUMAINES**
- 11. **REGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour les sections numéros 8 à 11.

12. **DEPOT DE DOCUMENTS**

Les documents ont été déposés le 5 mai 2009.

13. **PERIODE DE QUESTIONS ALLOUEE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

La période de questions commence à 19 h 46.

Identification du membre du conseil	Objet principal de l'intervention (Mots-clés, aucun résumé)
Chico Levy	[1.] Article « Council in the dark? » (Auteur; présence de la directrice générale lors de la diffusion; rencontre pré-diffusion entre le maire et des membres de l'administration)
Gaëtan Ménard	Aucune question.
Michel St-Louis	[2.] Retour sur les questions laissées sans réponse lors de la séance du 5 mai 2009 (développement lot 620, coût de l'étude de caractérisation, etc.)
Brigitte Asselin	Aucune question.
Gaëtan Aubé	Aucune question.
Paul Laflamme	Aucune question.
Paul Carzoli	Aucune question.

14. PERIODE DE QUESTIONS ALLOUEE AUX PERSONNES PRESENTES

La période de questions commence à 19 h 55.

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les treize (13) personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente (1 ^{re} lettre du prénom et nom de famille, adresse omise)	Objet principal de l'intervention (Mots-clés, aucun résumé)
P. Gagnon	[1.] Développement du lot numéro 620 et accessibilité des plans reliés à celui-ci.
N. Gauthier	[2.] Résolution 05-272-09 non reportée à l'ajournement; [3.] Implantation d'une 5 ^e école anglophone sur le territoire de la Ville.
H. Wright	[4.] Besoins réels - Implantation d'une 5 ^e école anglophone sur le territoire de la Ville; [5.] Développement du lot numéro 620 : avis publics à venir ?
R. Dargy	[6.] Suivi apporté au rapport de caractérisation par les membres du conseil; [7.] Pouvoir du maire quant à la gestion de la période de questions réservée aux membres du conseil – Possibilité d'entendre les questions non posées par monsieur Levy.

15. LEVEE DE LA SEANCE

05-283-09 Levée de la séance

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Gaétan Aubé

De lever la présente séance. Il est 20 h 18

Résolution adoptée à l'unanimité.

Paul Carzoli
Maire

Nathaly Rayneault, avocate – MPA, LLM
Greffière et coordonnatrice des ressources
humaines

L'annexe mentionnée au présent procès-verbal est conservée aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100 (25 474)